



D2023-001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 27 février 2023

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, JARLIER Marie-Anne, LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, ASUNCION Fernand, DEFRADAT Monique, CHAUMETON Annie, COURNOL Stéphane, BERNETTE Christian, MERCIER Sophie, JOUFFRET Philippe.

Absent : M. Antonio CANAVEIRA

Procurations : M. Arnaud BELZANNE à M. Marcel ALEDO
Mme Virginie MICHEL à M. Stéphane COURNOL
Mme Lucie MAHE à M. Michel AUBAGNAC
Mme Delphine LINGEMANN à M. Jean-Pierre LUNOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26 dont 4 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme BIGOURET-DENAES Christine a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2023

Rapporteur: M. Michel AUBAGNAC, 3ème adjoint et Véréne SOLELIS, conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal,

Vu les rapports de M. le Maire relatifs aux orientations budgétaires du budget principal et du budget annexe « Actions culturelles »,

Entendu, le rapport de M. AUBAGNAC, 3^{ème} Adjoint, en charge des finances, et de Mme Véréne SOLELIS, conseillère municipale déléguée,



D2023-001

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2023 de la Commune de Royat et du budget annexe « Actions culturelles », annexé à la présente délibération et du débat qui s'en est suivi.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,



Marcel ALEDO